

**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2026**

Objet :

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à
LADAPT LOIRET pour l'organisation des
Olympiades 2026**

Date de convocation

05 février 2026

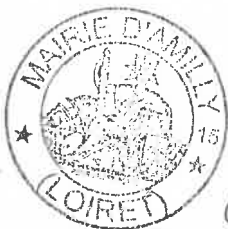
Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 31

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20260211-DEL2026020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Onze Février à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, MM. LECLOU, CARON-PERROUD,
Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, SAJET, M. PATRIGEON,
Mme PENIN, M. RAISONNIER, Mmes HUTSEBAUT, FOUBET,
MM. DAUNAY, GABORET, BONCENS, BEAULIER, CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

Mme TURBEAUX-JULIEN	Pouvoir à Mme SAJET
Mme FOLY	Pouvoir à Mme BEDU
M. SALL	Pouvoir à M. LAVIER
Mme PLICHON	Pouvoir à M. GABORET
M. GORGEON	Pouvoir à Mme HUTSEBAUT

ABSENTS :

**M. FOURNEL
M. DESPLANCHES**

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 11 février 2026

SPORTS/N°2026/20

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à LADAPT LOIRET pour l'organisation des Olympiades 2026

Monsieur le Maire expose :

LADAPT LOIRET, centre de rééducation d'AMILLY, va organiser sa 6^{ème} édition des Olympiades le 18 juin 2026. Le sport représente pour LADAPT Loiret un gage d'intégration qui favorise la création de liens sociaux et encourage le dépassement de soi. L'organisation des Olympiades est un évènement qui s'inscrit dans les missions de LADAPT.

Cet évènement crée et renforce les partenariats avec les clubs sportifs du territoire. Cette coopération permet aux patients sortis de LADAPT de débiter ou poursuivre des activités sportives.

L'objectif de cet évènement sportif est de réunir les différentes structures partenaires avec lesquelles LADAPT collabore et ainsi renforcer les liens et partenariats préexistants, mais également de décloisonner la pratique sportive « handi/valide » en y conviant des associations sportives locales.

Dans son projet associatif, LADAPT met l'accent sur les activités physiques comme vecteur d'intégration et de lien social en favorisant les échanges.

A cette occasion les challenges sportifs sont variés, représentatifs des sports paralympiques et se renouvellent chaque année. Ainsi pour cette 6^{ème} édition, les participants pourront s'initier à la boccia et au cyclisme, auxquelles s'ajouteront des épreuves d'opposition, de précision et d'adresse.

En conséquence, considérant la volonté de la municipalité d'apporter son soutien à LADAPT dans son projet associatif, il est proposé de leur verser une subvention de 1 000 euros. Au vu du montant de la subvention, le logo d'Amilly sera apposé sur le programme et le photo-call.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
Sur avis favorable de la Commission Sports Jeunesse du 22/01/2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à LADAPT LOIRET.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées sur l'exercice 2026 du Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Gérard DUPATY

Gladys FOUBET